

Traite des êtres humains: mieux protéger les femmes, les enfants et les migrants

- Lutter contre l'impunité, criminaliser l'utilisation des services sexuels des victimes
- Internet, les médias sociaux et les nouvelles technologies sont les principaux outils utilisés par les trafiquants pour recruter
- Les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants, notamment les femmes et les mineurs non accompagnés, sont les plus touchés



La plupart des victimes de la traite des êtres humains sont exploitées sexuellement et la grande majorité sont des femmes. ©M.

TOHLALA/AFP

L'utilisation des services sexuels de victimes de la traite doit être criminalisée et des mesures plus dures sont nécessaires pour lutter contre ce phénomène.

Dans un rapport adopté par 571 voix pour, 61 contre et 59 abstentions, le Parlement évalue la [directive de 2011 relative à la prévention de la traite des êtres humains](#) et appelle à des mesures plus strictes contre toutes les formes de traite d'êtres humains, axées sur la protection des femmes, des enfants et des migrants. Les députés regrettent l'absence de données comparables et détaillées relatives à l'échelle de la traite dans toute l'UE, et demandent à ce que la coopération entre États membres soit renforcée afin de lutter contre ces crimes souvent transfrontaliers.

Exploitation sexuelle et victimes en situation précaire L'exploitation sexuelle demeure la forme de traite la plus répandue et la plus signalée dans l'UE, touchant principalement les femmes et les jeunes filles et étant principalement perpétrée par des hommes. Le rapport invite la Commission à modifier la directive relative à la prévention de la traite des êtres humains afin de garantir que les États membres criminalisent explicitement "l'utilisation en toute connaissance de cause" des services fournis par les victimes de la traite.

Les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants, notamment les femmes et les mineurs non accompagnés, sont particulièrement vulnérables à la traite, mettent en garde les députés. Ils soulignent le très faible nombre de victimes enregistrées dans les procédures de protection internationale et appellent les États membres à garantir que les procédures de lutte contre la traite et d'asile soient interconnectées. Les besoins spécifiques des victimes telles que les personnes LGBTI, les personnes handicapées et les communautés confrontées au racisme structurel, notamment les Roms, sont souvent négligés, regrette le Parlement.

Utilisation des médias sociaux et des technologies numériques Internet, les médias sociaux et les nouvelles technologies sont utilisés pour recruter et attirer de potentielles victimes de la traite, notamment les enfants. Les députés appellent donc la Commission et les États membres à s'attaquer à l'utilisation des technologies en ligne dans le cadre de la prolifération et de la prévention de la traite des êtres humains.

Par ailleurs, le Parlement:

- souligne que près d'un quart de toutes les victimes sont des enfants et appelle les États membres à mettre en place des mesures spécifiques pour les protéger et les aider;
- note que l'exploitation des victimes de la traite d'êtres humains peut prendre diverses formes, comme l'exploitation par le travail, la mendicité forcée, le mariage forcé et de complaisance ou la criminalité forcée, ainsi que la vente de bébés, le prélèvement d'organes ou l'adoption illégale;
- précise que la situation des victimes de la traite s'est aggravée depuis le début de la pandémie de COVID-19 et dénonce l'augmentation du nombre de publicités en ligne faisant figurer des victimes de la traite ainsi que de la demande de pédopornographie.

Citations Le co-rapporteur [Juan Fernando López Aguilar](#) (S&D,ES) a déclaré: “Nous sommes face à un crime en pleine croissance à cause de la crise du COVID-19 et de l’utilisation croissante des outils en ligne pour piéger les victimes. Nous appelons la Commission à réviser la directive relative à la traite des êtres humains afin que tous les États membres criminalisent de façon explicite l’utilisation des services fournis par les victimes de la traite. Nous devons soutenir et aider les victimes, et garantir la fin de la culture de l’impunité autour de ces crimes transfrontaliers.”

La co-rapporteuse [Maria Soraya Rodriguez Ramos](#) (Renew Europe, ES) a déclaré: “La traite des êtres humains viole la vie, l’intégrité physique et mentale, la liberté sexuelle et la dignité humaine. Elle déshumanise les individus et en fait des objets à vendre. Elle cible majoritairement les femmes et les jeunes filles à des fins d’exploitation sexuelle, et les trafiquants sont des hommes. L’augmentation alarmante de la traite des enfants touche particulièrement les migrants mineurs sans papiers. Nous appelons la Commission à réviser la directive relative à la traite des êtres humains afin que les États membres criminalisent de façon explicite l’utilisation des services fournis par les victimes de la traite.”

En savoir plus

[Texte adopté](#)

[Fiche de procédure](#)

[Service de recherche du PE - Étude sur la mise en œuvre de la directive 2011/36/UE: migration et questions de genre \(septembre 2020, en anglais\)](#)


[Étude de la Commission sur le coût économique, social et humain de la traite des êtres humains dans l’UE \(octobre 2020, en anglais\)](#)


[Produits multimédias](#)

Contacts

Estefanía NARRILLOS

Attachée de presse

 (+32) 2 28 31324 (BXL)

 (+33) 3 881 73661 (STR)

 (+32) 498 98 39 85

 estefania.narrillos@europarl.europa.eu

 libe-press@europarl.europa.eu

 [@EP_Justice](https://twitter.com/EP_Justice)

Communiqué de presse

Nicolas DELALEU

Attaché de presse

☎ (+32) 2 28 44407 (BXL)

☎ (+33) 3 881 72097 (STR)

📱 (+32) 471 95 35 11

✉ nicolas.delaleu@europarl.europa.eu

✉ femm-press@europarl.europa.eu

🐦 [@EP_GenderEqual](https://twitter.com/EP_GenderEqual)
